



Date: 16 février 2021
Heure: 19 h 30
Lieu: Par visioconférence (TEAMS)

Procès-verbal

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et en cohérence avec les directives de la Santé publique, exceptionnellement, la séance régulière du conseil d'administration se tient par visioconférence (TEAMS).

Présences :

Isabelle Tanguay	Administrateur (District 1)
Louise Ouellet	Administrateur (District 2)
Édith Tremblay	Administrateur (District 4)
Denise Caron	Administrateur (District 5)
Marc Lemay	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Yves Breton	Administrateur (Communautaire, sportif, culturel)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Marc-Antoine Rioux	Administrateur (18 à 35 ans)
Sylvie Michaud	Administrateur (Personnel de direction d'établissement)
Nancy Couture	Administrateur (Personnel d'encadrement)
Amélie Morin	Administrateur (Personnel enseignant)
Cynthia Belzile	Administrateur (Personnel de soutien)
Vincent Pelletier	Administrateur (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Bernard D'Amours	Directeur général
Catherine Boulay	Secrétaire générale

Absences motivées :

Mélanie Veilleux	Administrateur (District 3)
Manon Morin	Administrateur (Personnel professionnel)

Invité : Aucun

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 30 et mesdames Mélanie Veilleux et Manon Morin ont motivé leur absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Breton :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, en y ajoutant les points :

- 9.7 Mandat d'achat licences Microsoft;
- 11.1 Résolution d'appui au Centre d'études collégiales du Témiscouata;
- 11.2 Reportage référant à la consommation de drogue dans la MRC des Basques;
- 11.3 Port du masque dans les classes à triple niveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 031 – 2021-02-16

3. Approbation et suivis au procès-verbal des dernières séances

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 032 – 2021-02-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 033 – 2021-02-16

4. Période de questions du public

Aucun public présent.

5. Présentation du Rapport annuel 2019-2020

Le directeur général procède à la présentation du Rapport annuel 2019-2020 de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et répond aux questions des administrateurs.

6. Agenda de consentements (approbation)

- 6.1. Autorisation de vente du contrat de transport scolaire par taxi (berline) de la compagnie 9123-9963 Québec inc. à la compagnie 9394-9030 Québec inc.

Le directeur général informe les administrateurs qu'il a donné l'aval du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour la vente du contrat de transport

scolaire par taxi (berline) que détenait la compagnie 9123-9963 Québec inc., dont le propriétaire est monsieur Henri Dionne, à la compagnie 9394-9030 Québec inc., dont le propriétaire est madame Marie-Ève Bisson, puisque cette dernière s'engageait à respecter et remplir le contrat de transport scolaire conclu, et ce, sans aucune interruption de service.

Présentation de l'agenda de consentements

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le dossier présenté par le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, sous la rubrique « Agenda de consentements » de la séance du 16 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 034 – 2021-02-16

7. Information des comités et recommandations

7.1. Comité de gouvernance et éthique

Madame Isabelle Tanguay, présidente du comité de gouvernance et éthique, souligne qu'il n'y a aucun élément à présenter sous cette rubrique.

7.2. Comité de vérification

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, souligne qu'il n'y a aucun élément à présenter sous cette rubrique, la prochaine rencontre étant prévue le 18 mai 2021.

7.3. Comité des ressources humaines

Monsieur Claude Breault, président du comité des ressources humaines, souligne que le comité s'est réuni pour revoir les dispositions prises pour assurer l'intégration dans ses fonctions, le 1^{er} mars 2021, de la nouvelle directrice générale, madame Nancy Couture. Le comité a également étudié le plan d'affectation du personnel cadre et des directions d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022. Enfin, le comité a étudié le plan de relève pour les directions d'établissement, dont le suivi est assuré par madame Sylvie Michaud. Monsieur Breault demande au directeur général de donner aux administrateurs les explications nécessaires sur l'ensemble de ces dossiers et madame Michaud explique le plan de relève, qui est déposé aux administrateurs.

8. Points d'informations générales et orientations stratégiques

8.1. Poste de conseiller-cadre jusqu'au 16 juillet 2021

Considérant l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale, le 1^{er} mars prochain, monsieur D'Amours explique qu'il assumera sur une base temporaire la tâche de conseiller-cadre à la direction générale, et ce, jusqu'au 16 juillet 2021. Ainsi, il accompagnera madame Couture pour le transfert des dossiers du CSSFL et verra également, avec la collaboration de la secrétaire générale, à la révision de l'ensemble des politiques administratives, afin de les rendre conformes au nouveau mode de gouvernance en vigueur depuis février 2020.

De plus, il recommande aux administrateurs d'accepter qu'il assiste, à titre d'invité, jusqu'au 16 juillet, aux prochaines séances prévues au calendrier des rencontres du CA. Il pourra assister la nouvelle directrice générale dans les dossiers déjà en cours et dont elle n'aura pas eu le temps de s'approprier.

8.2. Formation des membres du CA – Rappel

Le directeur général souligne qu'il reçoit ponctuellement de l'ÉNAP, un rapport sur la fréquentation par les personnes inscrites au cours de formation à l'intention des membres du CA. Par conséquent, il est bien informé sur ceux qui ont suivi la formation au complet, en partie ou pas du tout.

Il fait donc un rappel aux administrateurs que cette formation est obligatoire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et qu'il serait judicieux d'accorder tout le temps nécessaire à celle-ci.

8.3. Dossier terrain Saint-Jean-de-Dieu

Le directeur général rappelle la situation à propos du terrain qui appartient au CSSFL, à Saint-Jean-de-Dieu, et sur lequel on y retrouve une rue utilisée par la Municipalité.

Monsieur D'Amours indique qu'il a fait les démarches nécessaires, en compagnie de monsieur Marc Lemay, auprès des autorités municipales de Saint-Jean-de-Dieu pour régulariser le titre de propriété de la parcelle de terrain visée.

Il souligne que la Municipalité accepte d'acquérir cette parcelle de terrain et de partager avec le CSSFL, les frais de notaire et d'inscription au registre foncier qui découleront de la transaction à réaliser.

9. Dossiers à être adoptés

9.1. Majoration de la marge de crédit du CSSFL auprès de la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata

Le directeur général explique à quoi réfère cette marge de crédit et pourquoi le CA doit se prononcer à propos de sa majoration.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU les autorisations ministérielles d'emprunts temporaires transmises annuellement, conformément aux dispositions de l'article 288 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I 13.3) et de l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), par le ministère de l'Éducation (MEQ) et couvrant les périodes suivantes : janvier à juin et juillet à décembre;

ATTENDU qu'en fonction des autorisations d'emprunts temporaires obtenues, une marge de crédit est accordée au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs par la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que les montants autorisés sont majorés régulièrement pour tenir compte des besoins pour les opérations courantes du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs peut occasionnellement se prévaloir d'un emprunt temporaire sans excéder en aucun temps les montants mensuels autorisés par le ministère de l'Éducation (MEQ);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise la majoration à 40 000 000 \$ de la marge de crédit actuellement en vigueur auprès de la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, et la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat à intervenir avec la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 035 – 2021-02-16

9.2. Contrat pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée, au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tels que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a effectué la gestion contractuelle afférente selon le cadre législatif en vigueur pour réaliser l'appel d'offres public en vue de l'achat du matériel requis;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives pour un montant maximal de 150 000 \$, par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour répondre aux besoins du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 036 – 2021-02-16

9.3. Projet INFOROUTE du Bas-Saint-Laurent

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'entente visant l'INFOROUTE du Bas-Saint-Laurent, déjà en vigueur au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 – Sur la délégation des fonctions et pouvoirs;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture d'Énergie & Télécom ÉLECTROSAG au montant 238 918,05 \$, incluant les taxes, concernant la maintenance, l'entretien et servitudes pour l'année 2021 dans le cadre du projet INFOROUTE du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 037- 2021-02-16

9.4. Contrat de réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieur à l'École Saint-Joseph

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc. de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de l'enveloppe extérieure et le réaménagement intérieur de l'École Saint-Joseph de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Les architectes Goulet et Lebel (2012) inc. à la suite de l'ouverture, le 14 janvier 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 1 659 300 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer les travaux réfection de l'enveloppe extérieure et le réaménagement intérieur de l'École Saint-Joseph de Pohénégamook pour la somme de 1 659 300 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 038- 2021-02-16

9.5. Contrat de réfection de la piscine à l'École secondaire de Dégelis

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Proulx Savard Architectes inc. de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection complète de la piscine de l'École secondaire de Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Proulx Savard Architectes inc. à la suite de l'ouverture, le 21 janvier 2021, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 1 871 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2019-2020 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie Les Constructions Unic Inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long, afin d'effectuer la réfection complète de la piscine de l'École secondaire de Dégelis pour la somme de 1 871 500 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 039- 2021-02-16

9.6. Contrat pour services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de ventilation, phase 4 – École secondaire de Cabano

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'offre déposée le 20 novembre 2020 par la firme Tetra Tech QI inc. de Rimouski pour effectuer les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection des systèmes de ventilation phase 4, à l'École secondaire Cabano;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2020-2021 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de la firme Tetra Tech QI inc., de Rimouski pour effectuer les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection des systèmes de ventilation phase 4, à l'École secondaire de Cabano pour la somme de 137 490 \$ excluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 040- 2021-02-16

9.7. Contrat pour l'acquisition de Licences Microsoft

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU que les 15 mesures minimales de sécurité informatique à mettre en place réclament le renouvellement des Licences Microsoft;

ATTENDU que le COCD du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) oblige la version A5 qui inclut la sécurité et que l'engagement demandé s'échelonne sur une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée, au Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tels que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) effectuera la gestion contractuelle afférente selon le cadre législatif en vigueur pour réaliser l'appel d'offres public en vue de l'achat du matériel requis;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement des Licences Microsoft sur une période de 3 ans, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024 inclusivement, à raison de 75 000 \$ par année pour un montant total de 225 000 \$, par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour répondre aux besoins du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 041- 2021-02-16

10. Rapports des directions de service

10.1. Ressources matérielles

- a) Reddition de comptes travaux d'entretien et réparation 2019-2020
- b) Planification des travaux d'entretien et réparation 2020-2021

Ces deux sujets sont reportés à la séance du CA prévue le 16 mars 2021.

11. Affaires diverses

11.1. Résolution d'appui au Centre d'études collégiales du Témiscouata

Le directeur général explique à quoi réfère ce dossier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la proximité d'un établissement d'enseignement tel que le CÉCT favorise l'accès aux études postsecondaires.

CONSIDÉRANT que les diplômés en Éducation spécialisée et en Soins infirmiers (180.B0) formés au CÉCT répondent aux besoins importants du marché du travail au Témiscouata.

CONSIDÉRANT que les ententes de partenariat avec le Cégep de Thetford en Techniques de bureautique et avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles en Techniques juridiques permettent de diversifier l'offre de formation et l'accessibilité aux études collégiales au Témiscouata.

CONSIDÉRANT que l'entente internationale avec l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale permettra d'accueillir des étudiants français en Techniques d'éducation spécialisée qui pourront éventuellement intégrer le marché du travail du Témiscouata.

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Témiscouata a fait de l'acériculture sa signature et l'obtention du Créneau d'excellence en acériculture positionne le Témiscouata comme chef de file de l'industrie acéricole.

CONSIDÉRANT qu'une attestation d'études collégiales (AEC) en Gestion et optimisation acéricole est en développement répondant aux besoins du marché du travail d'une industrie en croissance, et s'insérant dans le développement de cette industrie au Témiscouata et sur le plan national.

CONSIDÉRANT que l'AEC en Gestion et optimisation acéricole sera la base d'un Diplôme d'études collégiales (DEC) en Gestion acéricole offert en exclusivité au CÉCT.

CONSIDÉRANT que le Centre d'études collégiales du Témiscouata permet la rétention des jeunes adultes en région freinant ainsi la dévitalisation du Témiscouata.

CONSIDÉRANT que l'investissement dans le capital humain est à la base du développement économique et de l'enrichissement collectif d'une région.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs donne son appui au Cégep de La Pocatière et au Cégep de Rivière-du-Loup dans leur demande d'une autorisation permanente pour le Centre d'études collégiales du Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 042- 2021-02-16

11.2. Demande d'information sur un sujet de reportage télévisé qui aurait visé l'École secondaire de Trois-Pistoles

Le directeur général explique le contexte et le sujet exact du reportage télévisé. L'École secondaire de Trois-Pistoles n'était pas visée spécifiquement, et ce, même si la façon dont la journaliste a présenté son sujet pouvait amener les gens à penser en ce sens.

La direction de l'établissement et le CSSFL sont intervenus auprès du personnel de l'école pour clarifier la situation et on compte contacter la journaliste pour lui souligner le quiproquo qu'elle a provoqué.

11.3. Port du masque dans les classes à triple niveau

Pour répondre à la question d'un administrateur, le directeur général explique comment s'applique la mesure sanitaire recommandée dans les écoles pour le port du masque dans les classes à triple niveau, de 4^e, 5^e et 6^e années du primaire.

12. Bons coups

Aucun élément spécifique n'est présenté sous cette rubrique.

Toutefois, la présidente, madame Édith Tremblay, désire que soit précisé au procès-verbal, sous cette rubrique, qu'elle tient à remercier chaque équipe-école pour l'ensemble du travail qui est réalisé dans un contexte aussi difficile qu'est celui de la pandémie de COVID-19. L'ensemble des administrateurs se joint à elle et reconnaît tout le travail que le personnel réalise pour le bien et la réussite de chaque élève.

13. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

14. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 57.

Édith Tremblay, présidente

Catherine Boulay, secrétaire générale